

Monsieur l'Echevin de l'Urbanisme,

Vous savez comme moi que le logement représente, à Bruxelles, une part importante des dépenses énergétiques et, en conséquence, des émissions de CO2.

De nombreux habitants envisagent des travaux d'isolation pour limiter les déperditions de chaleur et améliorer les performances énergétiques de leur habitation. Positif pour le climat, pour l'environnement et... pour le portefeuille !

À l'instar de tout projet de construction, l'isolation de la façade extérieure réclame une solide préparation... et des démarches administratives.

Pourriez-vous me dire où nous en sommes en matière d'urbanisme pour tout ce qui relève de l'isolation par l'extérieur, singulièrement à Woluwe-Saint-Pierre ?

- Peut-on isoler une façade par l'extérieur ? Côté rue? Côte jardin ? A quelles conditions ?
- Quelles démarches faut-il entreprendre ? Un permis est-il nécessaire dans tous les cas de figure ? Les demandes aboutissent-elles toujours à un accord ou, dans certains cas, ces travaux sont-ils refusés? Lesquels ?
- Vos services ont-ils déjà suivi des formations spécifiquement sur cette question, pleinement d'actualité, ou envisagent-ils de le faire ?
- Avez-vous mis en place un accompagnement, des conseils, pour les habitants qui voudraient se lancer dans ces travaux ?
- A titre informatif, combien de dossiers de demandes de permis d'urbanisme pour isolation des façades sont-ils introduits chaque année ?

En vous remerciant pour vos réponses,

Claire Renson